

N° Licence :

Fiche d'inscription : 20..... / 20.....

Les anciens adhérents merci de remplir seulement les informations à mettre à jour et la partie paiement.

Activité: **Loisir - Compétition** (entourer vos choix)

NOM: Prénom:

Date de naissance: __/__/____ Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse:

Code postal: _____ Ville:

Téléphone: _____ Mail:@.....

Sections: (cocher votre catégorie)

Babys	Enfants	Ados & Adultes (les 2 cours)	Ados & Adultes (que le cours Fit Taekwondo)
4-6 ans	7-12 ans	+ 13 ans	+ 13 ans
180 €	250 €	250 €	180 €

Pour personne mineur : Père et/ou mère ou tuteur légal

NOM - Prénom:

Téléphone: _____ Mail:@.....

Paiement:

X1 X2 X3 X4 X5

Éléments à fournir avec fiche d'inscription et règlement intérieur:

- Certificat médical
- Le montant de la cotisation

Autorisation droit à l'image

J'autorise l'association GC Taekwondo et ses partenaires à mettre en ligne sur les réseaux sociaux du club, des photos et vidéos ou je peux apparaître.

Adhésion association GC Taekwondo et respect du règlement intérieur

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, je m'engage à le respecter.

Signature (représentant légal pour mineur) à le __/__/____

REGLEMENT INTERIEUR GC TAEKWONDO

1 - Enseignement

Tout adhérent pourra s'entraîner et apprendre le Taekwondo comme sport loisir ou sport en compétition. Chacun s'engage à respecter le fonctionnement de l'association. L'enseignement sera assuré par un professeur diplômé, et peut-être accompagné d'un ou plusieurs assistants. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en dehors des heures de cours (se référer au planning) et de la salle d'entraînement (Dojang). Chaque cours annulé pour cause de grève ou de déplacements en compétition ne sera pas obligatoirement reconduit.

2 - Fédération

Le club est affilié à la FFTDA (Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées), dont le siège est situé au 25 rue Saint-Antoine, 69003 Lyon.

3 - Licence

La licence est la marque de votre adhésion à la FFTDA. C'est un contrat entre le licencié et la fédération, qui implique le respect des règles de la fédération, de la ligue, de votre club, des arbitres, des jurys, des officiels ainsi que de vos partenaires d'entraînement. Elle inclut automatiquement une assurance et témoigne du temps de pratique. Elle prend effet au 1er septembre de l'année sportive, se termine le 31 août de l'année suivante et doit être renouvelée chaque année par les adhérents de l'association qui souhaitent faire de la compétition et passer des grades. Son prix est fixé chaque année par la FFTDA. Elle est matérialisée par une vignette devant être obligatoirement collée sur le passeport sportif.

4 - Passeport sportif

Il est obligatoire pour participer à une compétition ou au passage de grade ceinture noire. Il doit contenir :

- L'état civil
- La licence de l'année en cours
- Le tampon du médecin de la saison en cours
- Les diverses compétitions, stages et grades obtenus

Il est à acquérir lors de la première inscription (sur demande au club). Son coût est fixé à 20 € par la FFTDA. Ce document officiel est valable huit ans. Lui seul certifie de vos grades, résultats en compétition, titre d'arbitre et autres stages effectués. Les mineurs doivent avoir la page n°6 (autorisation parentale) remplie. Le passeport est obligatoire à chaque compétition et passage de grade.

5 - Assurance

Elle est obligatoire pour la pratique du Taekwondo et est automatiquement garantie par la licence fédérale ou l'assurance du club.

6 - Cotisations

Le comité directeur en fixe le montant pour chaque saison sportive. Elles peuvent, en cas de difficulté, être réglées en cinq fois, auprès d'un membre du bureau. En cas d'inaptitude physique, une prolongation d'inscription sur la saison suivante peut être mise en place. À défaut de paiement, l'élève n'est pas membre de l'association. Les cotisations sont nominatives, représentent des contributions à la vie de l'association, marquent l'adhésion au projet associatif (ayant pour objectif d'enseigner et développer cet art martial), et sont versées en début d'année pour l'intégralité de la saison sportive, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association. En cas d'interdiction générale des pouvoirs publics (crise sanitaire, grève, autres), aucun remboursement ne sera effectué. Tout adhérent ayant un comportement ou des propos inappropriés, nuisibles à un membre de l'association pourra être exclu sans qu'il puisse prévaloir du remboursement des cotisations versées. Le non-respect du règlement donnera le droit au club d'exclure définitivement, sans préavis ni remboursement de la cotisation, n'importe lequel de ses membres. Aucune cotisation annuelle ne pourra être remboursée aux adhérents étant dans ces situations :

- Arrêt en cours d'année
- Blessure
- Déménagement
- Changement d'activité

7 - Certificat médical

Il est obligatoire dès le premier entraînement et permet de bénéficier des garanties de l'assurance. Il est préférable de le fournir au moment de l'inscription. Il doit être délivré par un médecin pour la saison en cours et doit porter obligatoirement la mention "apte à pratiquer le Taekwondo". Le médecin devra également obligatoirement valider la page n°7 du passeport sportif une fois que vous l'aurez reçu. Vous devez signaler aux professeurs tout antécédent médical.

8 - Comportement et horaires

L'adhérent doit garder le contrôle de ses émotions, son langage, et respecter les lieux pour ne pas nuire aux autres adhérents, à la qualité de l'enseignement et à la réputation du club. Tous les adhérents doivent saluer le Dojang, le maître et les autres adhérents en entrant et en sortant. Il est demandé aux parents de respecter les enseignants et **de ne pas intervenir lors d'une séance**. L'accès à la salle est strictement réservé aux pratiquants du cours concerné. L'adhérent doit respecter les horaires et en cas de retard, il doit demander l'autorisation aux professeurs afin d'être admis ou non.

9 - Tenue et équipement

La tenue obligatoire pour pratiquer le Taekwondo est le Dobok. Il doit être propre et repassé. Il devra être de couleur blanche avec un col blanc pour tous les grades excepté les ceintures noires qui devront avoir un col noir. Le Dobok est tenu par une ceinture autour de la taille. Les jeunes filles et les femmes peuvent porter un T-shirt blanc sous le Dobok et un bandeau pour tenir les cheveux. Les hommes doivent demander l'autorisation aux professeurs. Tous les pratiquants doivent demander l'autorisation avant de s'entraîner avec des chaussures. Les protections (avant-bras, tibia, plastron, coquille et casque) sont obligatoires pour les compétitions. Après s'être mis en tenue dans les vestiaires, il est conseillé de ne pas y laisser des objets de valeur. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

10 - Matériel

Le club dispose d'équipements divers. Tout membre doit en prendre soin et les remettre à leur place après utilisation. En cas de vol de matériel, le club sera contraint de ne plus prêter le matériel.

11 - Hygiène et sécurité

Tout pratiquant doit se présenter propre au cours. C'est une forme de respect pour soi et ses partenaires. **Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés très courts.** Les lunettes (si possible), montres et autres bijoux doivent être retirés afin de ne pas se blesser soi-même ou blesser son partenaire. Les chewing-gums doivent être jetés avant d'entrer dans le Dojang.

12 - Ceinture et passage de grade

Pour les enfants de moins de 14 ans, il y a 15 Keup avec 15 couleurs de ceinture. Pour les adultes, il y a 10 Keup avec 5 couleurs de ceinture. Les passages de grade ont lieu deux fois par an. La date est déterminée par le comité directeur de l'association. Cette date vous sera communiquée afin que vous puissiez vous préparer en conséquence. À l'issue de l'examen, les élèves qui auront satisfait aux épreuves recevront une ceinture. Cette nouvelle ceinture devra être impérativement portée au cours suivant. Le passage de la ceinture noire dure une demi-journée, est organisé par le comité directeur d'Île-de-France et les résultats sont enregistrés auprès de la FFTDA.

13 - Compétition

La participation en compétition n'est pas obligatoire. Elle doit être approuvée par les entraîneurs. Le passeport sportif doit être à jour (certificat médical, licence, état civil, etc.). Les catégories (âge, poids, sexe) doivent être connues par le professeur afin que l'inscription puisse être validée. Pour les compétitions de combats, le participant doit se munir de toutes ses protections, qui doivent être en bon état et homologuées. La carte d'identité est obligatoire à partir de 11 ans. Les compétiteurs qui participent aux compétitions s'engagent à représenter le club ainsi que son image et devront respecter les valeurs du club et du Taekwondo en ayant un comportement adapté. Tout débordement sera sanctionné. **Le combattant doit avoir réglé en amont sa cotisation et la participation correspondant à la compétition (à contrario, il ne sera pas inscrit).**

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Nom, prénom :

Lu et approuvé,

Date et signature :

(Enfants et parents pour les mineurs)